

MORE FROM WOOD.

Bien plus que du bois

E EGGER

Garantie et entretien

**Déclaration de garantie
et conseils d'entretien
des revêtements de sol
Stratifié Egger**



Garantie volontaire du fabricant

Les revêtements de sol Stratifié EGGER sont la garantie d'une qualité de matériaux optimale et d'une fabrication haut de gamme.

Protection de la garantie :

- En cas de pose dans des espaces résidentiels et en fonction du modèle de produit, une garantie allant de 7 à 25 ans au maximum s'appliquera à compter de la date d'achat (preuve d'achat) dans le cadre de revêtements de sol Stratifié EGGER. La période de garantie applicable figure sur la notice du produit.
- Les revêtements de sol Stratifié Aqua+ EGGER posés dans des espaces résidentiels sont assortis d'une garantie « à vie » (limitée à 25 ans à compter de la date d'achat*).
- En cas de pose de revêtements de sol Stratifié et Stratifié Aqua+ EGGER dans des locaux commerciaux, une garantie de 5 ans s'appliquera à compter de la date d'achat (preuve d'achat à l'appui), sous réserve que la pose du revêtement ait été réalisée par un poseur professionnel.

* S'applique aux revêtements de sol Stratifié EGGER portant la mention « Garantie à vie limitée en espace résidentiel » ou « Garantie à vie » (se reporter à la notice du produit).

Cette garantie** offre une triple assurance en ce qui concerne les caractéristiques suivantes :

- Hygiène : nettoyage et entretien faciles
- Résistance aux chocs : résiste aux contraintes habituelles de la maison
- Durabilité : des décors et des chants magnifiques pendant de nombreuses années grâce à une surface robuste. Notre garantie face à l'abrasion inclut les chants.

**Les revêtements de sol Stratifié Aqua+ EGGER dotés du système de pose CLIC *it!* sont également assortis d'une « garantie avancée de protection contre l'eau » (pour plus d'informations, se reporter à la section « Garantie avancée de protection contre l'eau » associée aux revêtements de sol Stratifié Aqua+ EGGER dotés du système de pose CLIC *it!*).

Exigences, conditions et exclusions :

- La présente garantie couvre les espaces résidentiels privés et les espaces commerciaux et s'applique uniquement aux points mentionnés ci-dessus (hygiène, résistance aux chocs et durabilité).
- Les revêtements de sol Stratifié EGGER doivent être posés dans des locaux adaptés au produit (se reporter à la notice du produit et à la norme NF EN ISO 10874). La présente garantie ne s'applique pas aux revêtements de sol Stratifié EGGER stockés et posés dans des environnements humides / mouillés (tels qu'un sauna, un spa ou une piscine) et si le produit est utilisé dans un domaine d'application allant au-delà de la classe d'utilisation annoncée.
- Si le revêtement de sol comporte des éléments visiblement endommagés ou présentant d'autres défauts évidents, ces éléments doivent être isolés et ne pas être posés, sinon tous les droits à la garantie expirent.
- La présente garantie ne s'applique qu'aux produits de premier choix. Les produits de second choix, les articles spéciaux ou autres revêtements de sol Stratifié EGGER qui ont été vendus à un prix réduit, ainsi que les différences de couleur, de brillance ou de structures par rapport aux images et aux échantillons, sont exclus de la présente garantie.
- La présente garantie n'est pas transférable, elle s'applique uniquement à l'acheteur initial et n'est valable que dans le cadre de la première pose des revêtements de sol Stratifié EGGER.
- La pose doit avoir été réalisée conformément aux instructions valables pour les revêtements de sol Stratifié EGGER (disponibles auprès de votre revendeur ou sur www.egger.com). En cas de non-respect des présentes conditions, toutes les réclamations au titre de la garantie sont nulles et non avenues. Dans les espaces à usage commercial, la pose doit être réalisée par un poseur professionnel.
- Les revêtements de sol Stratifié EGGER doivent être utilisés selon les conditions prévues et dans le respect des conseils d'entretien. Ils ne doivent pas avoir été soumis à des contraintes anormales ou à un traitement inapproprié ou agressif.
- Le terme d'abrasion désigne la disparition complète de la couche de décor à au moins un endroit clairement visible et sur une surface supérieure ou égale à 1 cm².
- Les dommages provoqués par la chute d'objets ménagers (fissures, éclats ou égratignures clairement visibles d'une position normale, c'est-à-dire debout ou assis au-dessus du sol à une hauteur minimale de 90 cm) seront couverts au titre de la garantie, à la seule condition que les objets n'excèdent pas un poids de 0,5 kg et chutent d'une hauteur ne dépassant pas 0,9 m. Les marques d'usure mineures se présentant sous la forme de micro-rayures ne constituent pas un dommage et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une réclamation au titre de la garantie. Les détériorations provoquées par des objets pointus ou tranchants sont également exclues de la présente garantie.

- Les impacts provoqués par des objets pointus ou tranchants sont exclus de la présente garantie. Un impact signifie que la surface du revêtement de sol stratifié est déformée de façon permanente à au moins un endroit, qui doit être clairement reconnaissable dans une position normale, c'est-à-dire debout ou assis au-dessus du sol à une hauteur minimale de 90 cm.
- Les extensions ou modifications de garantie par des tiers sont exclues.
- La garantie ne couvre pas les dommages et détériorations, les taches et la décoloration, les différences de couleur, de brillance et de structure provoqués par :
 - l'eau ou l'humidité qui apparaissent sous le revêtement de sol Stratifié EGGER ou, dans le cas de surfaces minérales, par l'absence d'un pare-vapeur approprié ;
 - un environnement sec et / ou la chaleur comme dans les saunas, autour des poêles (si la distance minimale prescrite par la loi n'est pas respectée), les systèmes de chauffage à panneaux avec accumulation de nuit ;
 - l'usure naturelle ;
 - des supports inadaptés ou mal / insuffisamment préparés, une pose incorrecte ou non conforme, l'utilisation de colles inadaptées qui diffèrent de nos recommandations ou résultent de mesures de conversion ;
 - des effets / charges mécaniques importants qui ne peuvent plus être considérés comme un usage normal et habituel ;
 - une manipulation incorrecte ou non conforme du revêtement de sol Stratifié EGGER, ou des changements apportés à celui-ci ;
 - des fuites ou une rupture de conduites d'eau, des inondations, des tempêtes ou des cas de force majeure ;
 - l'eau ou l'humidité emprisonnée sous la surface du sol, la pression hydrostatique ou d'autres conditions qui provoquent la formation d'eau / d'humidité sous la surface du sol ;
 - l'utilisation inappropriée ou le nettoyage avec des produits chimiques autres que ceux recommandés dans les conseils de nettoyage et d'entretien de EGGER ;
 - un nettoyage ou un entretien excessivement humide, mouillé, inadéquat ou incorrect ;
 - les effets des meubles à roulettes, des aspirateurs ou des équipements de nettoyage avec brosses batteuses rotatives, des animaux domestiques, des jouets ou autres objets ;
 - les produits chimiques et accidents, incendies, braises et feux ;
 - l'utilisation d'agents abrasifs, de cire, de produits à polir, de savons ou autres détergents non recommandés par EGGER ;
 - l'utilisation de ponceuses, de polisseuses, de laveuses, de nettoyeurs haute pression ou autres équipements similaires ;
 - l'eau stagnante ou l'exposition continue à l'eau ou à d'autres liquides en raison de fuites de conduites, de fuites d'appareils ménagers ou d'inondations ;
 - les produits industriels, les produits chimiques ou les détergents autres que ceux spécifiés dans les conseils de nettoyage et d'entretien de EGGER ;
 - l'exposition directe aux rayons du soleil ou à la chaleur ;
 - les agents de blanchiment, les teintures capillaires ou autres substances colorantes ;

(En cas de doute concernant l'utilisation de produits chimiques, de teintures capillaires, d'agents de blanchiment ou de toute autre substance, effectuer un test d'insensibilité sur un échantillon de lame non posé. Veuillez également lire la notice [le mode d'emploi] du produit concerné.)

- l'association de différents lots de production.
- La garantie ne s'applique à aucun type d'accessoire tel que les profils, les plinthes ou les sous-couches, etc.

Extension de la « garantie avancée de protection contre l'eau » associée aux revêtements de sol Stratifié Aqua+ EGGER dotés du système de pose CLIC it!.

- Tous les produits de cette gamme sont résistants aux dommages provoqués par des déversements et des éclaboussures intermittents de produits ménagers, à condition que le liquide soit essuyé au maximum dans les 72 heures suivant l'incident.
- S'applique uniquement aux revêtements de sol Stratifié Aqua+ EGGER dotés du système de pose CLIC it!.
- S'applique uniquement en cas d'exposition temporaire à l'humidité suite à des activités domestiques (ex. : liquides renversés, chaussures mouillées, pieds mouillés après un bain / une douche ou activités similaires), sous réserve que les liquides aient été essuyés le plus tôt possible (dans un délai de 72 heures).
- Ne s'applique qu'aux défauts inhérents au produit et comprend la triple assurance (hygiène, résistance aux chocs et durabilité) décrite ci-dessus.

En plus des conditions de garantie des revêtements de sol Stratifié EGGER, les exigences, conditions et exclusions suivantes s'appliquent également à l'extension de la « garantie avancée de protection contre l'eau » :

- La pose du produit dans des pièces humides et mouillées (par exemple, sauna, spa et piscine) n'est pas autorisée.

- En cas de pose dans des pièces alimentées en eau (par exemple, salles de bains, buanderies) ou à proximité de lavabos et d'éviers, de machines à laver, de lave-vaisselle, de réfrigérateurs et / ou de congélateurs, tous les joints de dilatation au niveau des murs, des cabines de douche et des conduites doivent être recouverts / scellés de manière élastique et étanche en permanence.
- Sont exclus de la présente garantie les dommages provoqués par des liquides de toute nature qui n'ont pas été essuyés dans les 72 heures suivant l'incident, ainsi que tout dommage et état du produit résultant d'une utilisation excessive et impropre, y compris une contrainte mécanique excessive et une exposition à l'humidité qui ne peut être classée comme un usage domestique normal et standard.

Procédure en cas de réclamation au titre de la garantie

- L'acheteur peut faire valoir les droits prévus par la présente garantie en présentant la carte de garantie dûment remplie et la preuve d'achat pendant la période couverte, immédiatement après avoir identifié un dommage ou un cas de garantie, auprès du revendeur agréé chez lequel il a acheté le produit et / ou auprès de EGGER. L'acheteur doit prouver que la période de garantie n'a pas expiré (en fournissant une preuve d'achat).
- Après signalement d'une réclamation au titre de la garantie, EGGER se réserve le droit d'inspecter le revêtement de sol Stratifié EGGER sur le lieu de pose et de vérifier le bien-fondé de la réclamation au titre de la garantie, tant en ce qui concerne le motif que la portée de la réclamation.

Services en cas de réclamation au titre de la garantie

- La présente garantie couvre uniquement la réparation ou le remplacement par EGGER des revêtements de sol Stratifié EGGER. EGGER est libre de réparer le produit ou de le remplacer. En cas de remplacement, l'ancien produit est remplacé gratuitement (sous réserve de la déduction de la durée de vie utile) par un nouveau produit de nature, de classe et de type identiques. Si le produit concerné n'est plus fabriqué au moment où le défaut est signalé, EGGER est en droit de fournir un produit similaire. Tout retrait et toute réinstallation ou autre mesure particulière ne peuvent être effectués qu'après avoir obtenu l'accord préalable de EGGER. Les autres frais encourus (par exemple le montage, le démontage, etc.) ne seront dédommagés que dans le cadre des dispositions légales obligatoires.
- Le paiement au titre de la garantie dépend du temps déjà écoulé dans le cadre de la durée de vie utile ; c'est ce que l'on appelle la « valeur actuelle ». Sur la base de la valeur des biens à l'état neuf, le paiement au titre de la garantie est chaque année diminué du pourcentage correspondant à la quote-part de la période de garantie complète, c'est-à-dire :
 - ↳ pour une période de garantie de 5 ans : $1/5^e = 20,0 \%$
 - ↳ pour une période de garantie de 15 ans : $1/15^e = 6,7 \%$
 - ↳ pour une période de garantie de 25 ans : $1/25^e = 4,0 \%$

Le client doit prendre en charge la différence entre la valeur actuelle et la valeur à neuf.

La période de garantie n'est pas prolongée en raison de la fourniture de services au titre de la présente garantie, notamment en cas de réparation ou de remplacement. Dans ce cas, elle ne recommence pas de zéro non plus.

Droits légaux du consommateur

Vos droits légaux en tant que consommateur ne sont pas restreints par la présente garantie ; les consommateurs disposent d'un droit de réclamation légal en plus de leurs droits au titre de la garantie.

Conseils d'entretien des revêtements de sol Stratifié EGGER

Un nettoyage en toute simplicité !

La plupart des salissures peuvent être évitées en plaçant un paillason adapté ou en établissant une zone de passage propre à l'entrée. Pour le reste du revêtement de sol, il est recommandé d'utiliser une brosse d'aspirateur. En fonction de la fréquence d'utilisation et du degré de salissure, vous pouvez également laver le revêtement de sol régulièrement avec un chiffon ou un balai à franges humide. Veillez également à nettoyer les chanfreins dans le sens longitudinal. Pour un nettoyage optimal, nous vous recommandons d'utiliser Clean-it, le nettoyeur pour revêtements de sol de EGGER.

Taches tenaces ?

Pour les taches tenaces telles que les taches de café, de thé, de limonade, de jus de fruit ou de lait, il vous suffira d'utiliser de l'eau tiède, associée si nécessaire à un nettoyant ménager classique à base de vinaigre blanc. Les taches de peinture, de rouge à lèvres, d'encre, de goudron, etc., peuvent facilement être éliminées à l'aide d'un chiffon absorbant associé à un nettoyant ménager ou un détachant ordinaire. Important : rincer la zone concernée avec un chiffon imbibé d'eau.

Protection optimale des revêtements de sol Stratifié EGGER :

- Les entrées doivent comporter une zone de passage propre / un tapis d'entrée d'une taille adaptée.
- Si, dans le cadre d'une utilisation commerciale, le revêtement de sol Stratifié EGGER donne directement sur l'extérieur, il conviendra d'intégrer à la structure du sol une zone de passage propre d'une taille adaptée.
- Nous recommandons d'assembler les cuisines et les placards intégrés avant la pose, puis de venir placer le revêtement de sol Stratifié EGGER contre la base des meubles. Le revêtement de sol Stratifié EGGER est conçu pour une pose flottante lui permettant de suivre son schéma de dilatation naturel. La dilatation ne doit donc pas être bloquée ou restreinte par des objets lourds. Dans l'éventualité (peu probable) où le revêtement de sol viendrait à gonfler après avoir placé un meuble lourd, un appareil électroménager ou un autre article lourd, il est recommandé de placer l'objet en question à un autre endroit.
- Soulevez les meubles lorsque vous les déplacez. Ne les poussez pas, sauf si vous placez un tissu ou une couverture sous leurs pieds.
- Fixez des patins en feutre sous les pieds des meubles, y compris les chaises et les tables. Nettoyez-les régulièrement, inspectez leur état et remplacez-les si nécessaire.
- Utilisez des roulettes souples (de type W) pour vos fauteuils de bureau ou tout autre objet équipé de roues. Nettoyez-les régulièrement, inspectez leur état et remplacez-les si nécessaire. En l'absence de roulettes souples adaptées, le sol doit être recouvert d'un tapis de protection.
- Utilisez une brosse pour passer l'aspirateur. Les brosses batteuses rotatives doivent être désactivées ou retirées.
- Lavez uniquement les revêtements de sol Stratifié EGGER avec un chiffon légèrement humide.
- Essuyez immédiatement tous les liquides renversés et les traces d'humidité, et ne les laissez pas sur le sol plus longtemps que nécessaire. N'inondez / N'arrosez pas le sol avec de l'eau ou d'autres liquides.
- N'utilisez pas de produits d'entretien filmogènes (pouvant laisser des résidus). Nous vous recommandons d'utiliser Clean-it, le nettoyeur pour revêtements de sol de EGGER.
- N'utilisez pas de ponceuses, de décapeuses, de polisseuses, de laveuses, de nettoyeurs haute pression ou autres appareils similaires sur les revêtements de sol Stratifié EGGER.
- N'utilisez jamais de produits décapants ou abrasifs ou de laine d'acier sur les revêtements de sol Stratifié EGGER.
- Cirer et / ou polir les revêtements de sol Stratifié EGGER est interdit et ne doit pas être tenté.
- Un scellement en plein des revêtements de sol Stratifié EGGER n'est ni nécessaire, ni autorisé.
- En dehors des revêtements de sol Stratifié Aqua+ EGGER signalés compatibles, l'utilisation d'un nettoyeur vapeur est interdite sur les revêtements de sol Stratifié EGGER. Si un nettoyeur vapeur est utilisé sur un revêtement de sol Stratifié Aqua+ EGGER, le nettoyeur doit constamment être en mouvement. Le nettoyeur vapeur doit exclusivement être rempli d'eau claire en vue de son utilisation. Aucun produit de nettoyage ou autre additif ne doit être ajouté.
- À noter qu'en cas de pose et d'utilisation de revêtements de sol Stratifié EGGER dans des salons de coiffure, des instituts de beauté ou dans d'autres espaces de même nature, les zones situées sous les tabourets et autour de ces derniers, ainsi que les autres zones de même type devront être recouvertes / équipées d'un tapis de protection suffisamment grand. Les teintures capillaires et les autres substances colorées utilisées dans les salons de coiffure, par exemple, peuvent en effet entraîner des décolorations / altérations irréversibles de la surface du sol en fonction de leur concentration, des ingrédients qu'elles utilisent et de leur durée d'application. Si, malgré tout, des teintures capillaires, des agents de blanchiment ou d'autres substances colorantes venaient à entrer en contact avec la surface du sol, ces produits devraient immédiatement être retirés, et la zone concernée être rincée à l'aide d'un chiffon humide. (En cas de doute concernant l'utilisation de produits chimiques, de teintures capillaires, d'agents de blanchiment ou de toute autre substance colorante, effectuer un test d'insensibilité sur un échantillon de lame non posé.) Veuillez également lire le mode d'emploi figurant sur la notice du produit concerné.

Le non-respect des consignes de nettoyage et d'entretien mentionnées ici entraîne l'annulation de toute garantie et réclamation au titre de la garantie.

Malgré tout le soin apporté, des dommages apparaissent ?

Aussi résistant votre revêtement de sol Stratifié EGGER soit-il, il existe toujours un risque que des lames s'abîment. Les petites dégradations peuvent facilement être réparées à l'aide de la pâte de réparation spéciale Decor Mix & Fill de EGGER ou de cires dures. En cas de dégradation importante, les lames peuvent très facilement être remplacées par un poseur professionnel.



Carte de garantie EGGER

(À conserver dans vos dossiers. Remplissez-la et gardez-la à portée de main en cas de besoin.)

La présente carte de garantie s'applique au bénéficiaire suivant : Client

Nom N° et rue

Ville Pays

Type d'utilisation

La présente carte de garantie s'applique au produit suivant : Produit

Nom du produit

Décor

Surface posée

Date de réception des marchandises

Prestataire ayant réalisé la pose du revêtement de sol : Prestataire

Nom N° et rue

Ville Pays

Distributeur : Distributeur

Nom N° et rue

Ville Pays

www.egger.com

EGGER Holzwerkstoffe Wismar

GmbH & Co. KG

Am Haffeld 1

23970 Wismar

Allemagne

T +49 3841 301-0

F +49 3841 301-20222

flooring@egger.com

EGGER Drevprodukt Gagarin

Ezhvinsky proezd, 1

215010 Gagarin

Oblast Smolensk

Russie

T +7 48135 79-300

F +7 48135 79-311

info-ru@egger.com